

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, dans son communiqué de presse, le Ministre a déclaré que le commissaire devait dorénavant suivre les directives et l'avis du Conseil exécutif du Yukon. Il a fait savoir en même temps qu'il conserverait la responsabilité de l'administration du Yukon qui lui est dévolue en vertu de la Loi sur les Indiens.

Comment peut-il, concilier ces deux points? Entend-il par là que le commissaire n'a plus le droit de veto mais qu'il se réserve ce droit pour s'opposer aux décisions des prétendus représentants élus du Yukon? Et comment concilie-t-il cette prise de position avec celle des Indiens du Yukon qui s'opposent à tout changement de statut tant qu'on n'aura pas réglé la question de leurs revendications territoriales?

M. Epp: Je tiens à faire savoir au député qu'il fait fausse route. Tout d'abord, je n'ai pas dit à l'ancien commissaire qu'elle était tenue par les décisions du comité exécutif. J'ai dit, comme le précise la loi sur le Yukon, qu'elle était tenue par les décisions du conseil législatif, composé des citoyens élus du Yukon. Ce que nous avons également dit, et le député devrait le savoir, c'est que le commissaire ne participe pas aux négociations en cours relatives aux revendications territoriales des Indiens.

Ce gouvernement a déclaré très nettement qu'il reconnaissait le bien-fondé des revendications territoriales et qu'il souhaitait voir la question se régler sans délai. Les choses vont donc suivre leur cours.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉPÔT DE DÉCRETS DU CONSEIL DONNANT LA LISTE DES PREMIERS MINISTRES SUPPLÉANTS, DES MINISTRES SUPPLÉANTS ET DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles des exemplaires des décrets donnant la liste des premiers ministres suppléants, des ministres suppléants et des secrétaires parlementaires, soit les décrets C.P. 1979-1641 et C.P. 1979-2716.

* * * *

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 9 octobre, de la motion de M. Fretz: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): Monsieur le président, qu'on me permette d'abord d'offrir mes meilleurs vœux à Son Excellence le Gouverneur général, qui présidait pour la première fois l'ouverture officielle du Parlement.

L'Adresse—M. Trudeau

Depuis que M. et M^{me} Schreyer ont emménagé avec leurs enfants à Rideau Hall, ils ont impressionné les Canadiens de toutes origines par l'enthousiasme avec lequel ils se sont acquittés de leur noble mission. Au cours de leurs voyages à travers les diverses régions du pays, ils ont stimulé notre fierté nationale et nous ont rappelé les valeurs qui font notre force et notre grandeur. Au nom de l'opposition officielle, je leur souhaite santé et bonheur dans leur travail au service du Canada.

[Traduction]

Je veux féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône pour la façon impressionnante dont ils ont amorcé leur carrière parlementaire. Le député d'Erié (M. Fretz) a parlé avec émotion de la richesse multiculturelle qui caractérise la péninsule du Niagara et le député de Cardigan (M. MacDonald) s'est montré convaincant, étant lui-même agriculteur, lorsqu'il a souligné l'importance de préserver l'exploitation familiale. Les deux députés ont démontré qu'ils ont beaucoup à apporter au Parlement. J'ai été ému quand le député de Cardigan a dit qu'en sa qualité de représentant d'une nouvelle génération de parlementaires, il fera de son mieux pour servir son pays. Cela me rappelle que tous les partis de la Chambre comptent maintenant de nouveaux élus, ce qui prouve que notre régime parlementaire, et plus précisément le régime fédéral canadien, reste très vigoureux puisqu'il est en mesure d'attirer ici des hommes et des femmes de valeur qui sont prêts à faire tout leur possible pour servir leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Maintenant que je me sens bien disposé, monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la Chambre dans son nouveau rôle, à celui qui porte maintenant le titre de très honorable premier ministre (M. Clark).

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Bien que je ne puisse dire encore que le succès qu'il a rapporté aux élections en sa qualité de chef de parti, me fait vibrer d'enthousiasme, je n'hésite pas à me joindre à mes concitoyens pour lui offrir mes meilleurs vœux dans son nouveau rôle de premier ministre. Au cas où à l'avenir il douterait de la sincérité de mes vœux, je lui rappellerais que même le chirurgien le plus amical doit souvent employer le bistouri.

● (1510)

Comme je connais les satisfactions et les déceptions inhérentes à la charge qu'il occupe maintenant, je me permettrai de lui donner quelques conseils. Je lui ferai remarquer qu'il aura rarement le pouvoir qu'on lui prête, de remédier à tous les maux du Canada et qu'inversement, il ne sera pas responsable des réussites que ses admirateurs voudraient lui attribuer. Pour demeurer serein, il doit donc tolérer la critique, si peu méritée qu'elle puisse lui sembler, et accueillir avec scepticisme les éloges, qui seront en toute probabilité également injustifiées. Si sa charge lui paraît parfois trop lourde à porter, nous veillerons à le soulager rapidement de ce fardeau et à lui épargner cette charge.